Saint-Placide, le 17 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 17 décembre 2019, à 20 h, à la salle du conseil, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents :

Mmes les conseillères :	Marie-Ève D'Amour Stéphanie Gingras
MM. les conseillers :	Pierre Laperle Jacques Nantel Martin St-Pierre

et M. le directeur général Mathieu Dessureault.

Mme la Conseillère Brigitte DesRosiers ayant motivé son absence.

À 20 h, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance (14 personnes présentes dans la salle).

RÉSOLUTION
324-12-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

   3.1. Séance ordinaire du 19 novembre 2019;

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
   (Jacques Nantel et Brigitte DesRosiers)

   5.1. Présentation des comptes à payer (ND/207-120-001);
   5.2. Dépôt – Extrait du registre des déclarations des élus municipaux (ND/107-180-020);
   5.3. Adoption – Règlement numéro 2019-12-05 modifiant le règlement no. 2-83 relatif aux noms des rues (ND/105-131-258);
   5.4. Paiement des honoraires – Fédération Québécoise des Municipalités (ND/302-100-108);
   5.5. Mandat d'accompagnement – Fédération Québécoise des Municipalités (ND/302-100-108);
   5.6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant le taux des taxes et les compensations afférentes pour l'année 2020 (ND/105-131-608);
   5.7. Rapport du maire – Faits saillants du rapport financier 2018 (ND/103-130-001);

6. TRANSPORT
   (Martin St-Pierre et Pierre Laperle)

7. HYGIÈNE DU MILIEU
   (Brigitte DesRosiers et Stéphanie Gingras)

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
(Marie-Ève D'amour et Jacques Nantel)

8.1. Dépôt du rapport d'émission des permis (ND/705-112-001);
8.2. C.C.U. – Dépôt du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019 (ND/102-111-001);
8.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2015-12-09 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) (ND/105-131-586);
8.4 Adjudication – Contrat de gré à gré – Étude du drainage et relevé des niveaux d'une partie des cours d'eau Brunet et du Village (ND/401-133-1043);

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(Stéphanie Gingras et Marie-Ève D'Amour)

9.1 Fête de Noël des enfants – Félicitations au Comité des Loisirs (ND/114-500-019);
9.2 Signature – Protocole d'entente Hockey féminin des Laurentides (ND/401-130-032);
9.3 Assuré additionnel – Communauté chrétienne de Saint-Placide (ND/106-100-005);
9.4 Don – École de l'Amitié (ND/207-130-051);

10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(Pierre Laperle et Martin St-Pierre)

10.1. Dépôt du rapport des interventions du Service Sécurité incendie (ND/502-115-001);

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
325-12-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'adopter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2019.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

RÉSOLUTION
326-12-2019

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER
(Référence dossier : 207-120-001)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 16 décembre 2019 pour un montant de 214 290.43 $:

Registre des chèques (11 475 à 11 527)	112 803.23 $
Registre des prélèvements (4236 à 4257) :	35 099.45 $

Liste des dépôts directs :	66 387.75 $
MONTANT TOTAL :	214 290.43 $

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

Mathieu Dessureault, directeur général

DÉPÔT – EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX
(Référence dossier : 107-180-020)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose un extrait du Registre des déclarations des élus municipaux conformément à l'article 6 (4) de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* lequel atteste qu'aucune déclaration n'a été faite depuis le 18 décembre 2018, date du dernier dépôt.

RÉSOLUTION
327-12-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-12-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2-83 RELATIF AUX NOMS DE RUES
(Référence dossier : 105-131-258)

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE

DOSSIER : 105-131-258

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-12-05

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2019 par la résolution numéro 282-10-2019, le Conseil municipal autorisait la vente du lot 1 822 499 (rue Benoit) à Madame Nicole Décarie à charge pour cette dernière d'assumer tous les frais inhérents à cette transaction;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal déclarent par la présente avoir reçu copie du règlement conformément aux modalités de l'article 445 du *Code municipal* et qu'ils en ont pris connaissance préalablement à son adoption et renoncent par la présente à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' une copie dudit projet de règlement a été rendue disponible aux citoyens préalablement à son adoption, le tout en conformité avec l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement que le règlement no. 2-83 relatif aux noms de rues soit modifié et il est, par le présent règlement, ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 L'article 1 dudit règlement relatif aux noms de rues est modifié afin de retirer le nom de la rue Benoit désignée sous le numéro 122-11 du cadastre et désormais connue et désignée comme étant le lot 1 822 499 du cadastre du Québec;

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ UNANIMEMENT à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, ce 17e jour du mois de décembre deux mille dix-neuf.

Richard Labonté
Maire

Me Paulette Gonneville Directrice générale adjointe

Avis de motion et projet de règlement donnés le : 19 novembre 2019
Adoption du règlement : 17 décembre 2019
Avis public et entrée en vigueur :

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
328-12-2019

PAIEMENT DES HONORAIRES – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
(Référence dossier : 302-100-108)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement que le Conseil autorise le paiement final des honoraires au montant de 5 029.90 $ plus les taxes applicables à la Fédération Québécoise des Municipalités pour les services professionnels rendus dans le processus d'embauche d'un directeur général.

Il est également résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
329-12-2019

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
(Référence dossier : 302-100-108)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'accorder un mandat d'accompagnement à la Fédération Québécoise des Municipalités pour assurer la présence d'un accompagnateur pour assister la direction générale dans l'élaboration du budget 2020 et la fin de l'année fiscale 2019 pour un montant approximatif de 4 000 $ plus les frais applicables.

Il est également résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et payer ces montants à même les sommes prévues au poste budgétaire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
330-12-2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DES TAXES ET LES COMPENSATIONS AFFÉRENTES POUR L'ANNÉE 2020
(Référence dossier : 105-131-608)

Un AVIS DE MOTION et un PROJET DE RÈGLEMENT sont donnés par M. le conseiller Jacques Nantel qu'à une séance ultérieure, un règlement décrétant le taux des taxes et les compensations afférentes pour l'année 2020 sera adopté.

Copie du projet de règlement est remis au conseil municipal selon les modalités de l'article 445 du Code municipal.

RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018
(Dossier no : 103-130-001)

Le maire dépose auprès des membres du Conseil le rapport sur les faits saillants des états financiers 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS
(Référence dossier : 705-112-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport d'émission des permis du mois de novembre 2019 préparé par la directrice du Service de l'urbanisme, Mme Laurie Giraldeau.

C.C.U. – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2019
(Référence dossier : 102-111-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie, le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 octobre 2019.

RÉSOLUTION
331-12-2019

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-12-09 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (C.C.U.)
(Référence dossier : 105-131-586)

Un AVIS DE MOTION et un PROJET DE RÈGLEMENT sont donnés par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 2015-12-09 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) sera adopté.

Copie du projet de règlement est remis au conseil municipal selon les modalités de l'article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION
332-12-2019

ADJUDICATION – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ÉTUDE DE DRAINAGE ET RELEVÉ DES NIVEAUX D'UNE PARTIE DES COURS D'EAU BRUNET ET DU VILLAGE
(Référence dossier : 401-133-1043)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide désire retenir les services d'une entreprise spécialisées pour effectuer une étude de drainage et relevé des niveaux d'une partie des cours d'eau Brunet et du Village;

CONSIDÉRANT QU' une demande de services a été adressée à deux (2) entreprises locales pour obtenir des soumissions pour effectuer ces travaux;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT AVANT TAXES	MONTANT APRÈS TAXES
Laurentides Experts-Conseils Inc.	17 250 $	19 833.19$
A.J. Environnement Inc.	23 604 $	30 587.95 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'adjuger, dans l'intérêt de la Municipalité, à l'entreprise Laurentides Experts-Conseils Inc. le contrat pour la réalisation de l'étude de drainage et relevé des niveaux d'une partie des cours d'eau Brunet et du Village, pour un montant de 17 250 $ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
333-12-2019

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS – FÉLICITATIONS AU COMITÉ DES LOISIRS
(Référence dossier : 114-500-019)

Il est résolu unanimement de féliciter les représentants du Comité des loisirs pour l'organisation de la Fête de Noël des enfants tenue le 15 décembre 2019 au plus grand plaisir des participants.

ADOPTÉE À l'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
334-12-2019

SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE HOCKEY FÉMININ DES LAURENTIDES
(Référence dossier : 401-130-032)

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'autoriser Mme Fanny Lauzière, Coordonnatrice du loisir et de la culture à signer le protocole d'entente pour le Hockey féminin pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
335-12-2019

ASSURÉ ADDITIONNEL – COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINT-PLACIDE
(Référence dossier : 106-100-005)

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'ajouter l'organisme Communauté Chrétienne de Saint-Placide à titre d'assuré additionnel au contrat d'assurance numéro 72043.

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution au courtier d'assurance de la Municipalité soit PMT Roy Inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
336-12-2019

DON – ÉCOLE DE L'AMITIÉ
(Référence dossier : 207-130-051)

CONSIDÉRANT QUE l'École de l'Amitié offrira à tous les élèves la possibilité de vivre une expérience d'escalade intérieure chez Action directe à Boisbriand et demande l'aide financière de la Municipalité pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience se déroulera en trois (3) temps soit les 17 et 27 mars et le 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU' il est grandement souhaitable de permettre à tous les élèves de profiter de cette activité unique en offrant de défrayer les frais de transport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 2 496.93 $ sur présentation de la facture à l'École de l'Amitié afin de permettre à tous les élèves de se rendre sur les lieux en transport scolaire.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE
(Référence dossier : 502-115-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport des interventions du Service Sécurité incendie pour le mois de novembre 2019 préparé par M. Daniel Lalonde, directeur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 42.

RÉSOLUTION
337-12-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 43.

ADOPTÉE